



Commune de JOSNES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2020

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt, le Seize Juillet à Vingt heures trente minutes.
En Exercice : 15 Le Conseil Municipal de la Commune de JOSNES, dûment convoqué,
Présents : 13 s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Catherine
Votants : 15 BAUDOUIN, maire de la commune de Josnes.

Sur la convocation qui leur a été adressée :

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 Juillet 2020

PRESENTS : Mesdames BAUDOUIN, GADY, VENON-RAINOTTI, REMY, CHEMIN, ALTENBURGER, BOURDIER, CHOUTEAU, PINAULT et Messieurs MALANDAIN, MENDES, TRICHET, ROZET.

ABSENTS : Eugénia JAMBUT, Anthony COURCIMEAUX

Procurations : Mme JAMBUT donne procuration à Mme CHOUTEAU.
M COURCIMEAUX donne procuration à Mme BAUDOUIN.

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme REMY Elodie est désignée secrétaire de séance :

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le dernier compte-rendu a été approuvé.

3. Désignation du Régisseur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts ;

Proposition : Après concertation des services du Trésor Public et acceptation,

Proposition :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la nomination suivante :

- Régisseur Principal de recettes : Monsieur DOMINGUEZ DESIDERIO

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer Monsieur DOMINGUEZ DESIDERIO régisseur principal à la commune de Josnes.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

4. Désignation du Régisseur suppléant

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts ;

Proposition : Après concertation des services du Trésor Public et acceptation,

Proposition :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la nomination suivante :

- Régisseur suppléant de recettes : Madame LEROUX MARTINE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer Madame LEROUX MARTINE régisseur suppléante à la commune de Josnes.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	1

5. Indemnités du Régisseur

Objet : Allocation au Régisseur Principal d'une indemnité de responsabilité de régie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts ;

Proposition :

Madame le Maire rappelle que la fonction de Régisseur Principal engage la responsabilité de celui-ci, et propose au Conseil municipal d'allouer au Régisseur Principal une indemnité de responsabilité de régie. Le montant de l'indemnité est déterminé par la Loi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer au Régisseur Principal une indemnité réglementaire de régie.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

6. Décision Modificative Budget Commune Annulation de titres

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à des erreurs de titres sur 2014 et 2016, il faut procéder à des annulations ; Pour cela il est nécessaire de prendre une décision modificative pour augmenter les crédits au 673.

Recette Chapitre 73 comptes 73111 : + 15 000 €

Dépense Chapitre 67 comptes 673 : + 15000 €

Désignation	Dépenses		Désignation	Recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits		diminution de crédits	augmentation de crédits
fonctionnement			fonctionnement		
Chap67 compte 673		15 000,00	Chap73 compte 73111		15 000,00
TOTAL	0,00	15 000,00	TOTAL	0,00	15 000,00

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la modification budgétaire ci-dessus présentée

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide

De réaliser la modification budgétaire correspondante,

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

7. Proposition des commissaires « Commission impôts »

La Commission Communale des Impôts directs comprend 7 membres :

- Le maire ou un adjoint délégué
- 6 commissaires

Le conseil municipal est informé que la commune doit proposer douze noms de contribuables pour les délégués titulaires et 12 noms de contribuables pour les délégués suppléants. La Direction Générale des Finances publiques choisira et établira la liste définitive.

M. COMBREDET Gilles	est proposé en tant que délégué titulaire
M. PESCHARD Vincent	est proposé en tant que délégué titulaire
M. BARTHEL BRUNO	est proposé en tant que délégué titulaire
M. NERRANT Didier	est proposé en tant que délégué titulaire
M. VIET Christian	est proposé en tant que délégué titulaire
M. MULLARD Janick	est proposé en tant que délégué titulaire
M. DOMINGUEZ Desiderio	est proposé en tant que délégué titulaire
M. GUILLERMET Sébastien	est proposé en tant que délégué titulaire
M. LAUBRET Claude	est proposé en tant que délégué titulaire
M. BORG Logan	est proposé en tant que délégué titulaire
M. CHERRIER Pascal	est proposé en tant que délégué titulaire
M. CAUDRELIER Daniel	est proposé en tant que délégué titulaire

M. LESAGE Jérôme	est proposé en tant que délégué suppléant
M. BOUSSAFIR Mohamed	est proposé en tant que délégué suppléant
M. CHEVALLIER Jérôme	est proposé en tant que délégué suppléant
M. JURE Sébastien	est proposé en tant que délégué suppléant
Mme ROTTIERS Gabrielle	est proposé en tant que délégué suppléant
M. DURAND Max	est proposé en tant que délégué suppléant
M. THEODULE Sébastien	est proposé en tant que délégué suppléant
M. BAZZI Assan	est proposé en tant que délégué suppléant
M. CHOUTEAU Guy	est proposé en tant que délégué suppléant
M. HENDZEL Noël	est proposé en tant que délégué suppléant
Mme LEROY Solène	est proposé en tant que délégué suppléant
M. GAILLET Alexandra	est proposé en tant que délégué suppléant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de proposer la liste ci-dessus à la direction générale des finances publiques qui établira la liste définitive.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

8. Proposition d'achat d'un four pour la Boulangerie

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le boulanger de Josnes rencontre de grosses difficultés avec son four et qu'un matin de la semaine précédente la boulangerie n'a pu honorer l'ouverture qu'à 9 h 30.

Elle a échangé sur ce problème récurrent avec Monsieur GOURDIN, qui a pris contact avec une entreprise de matériels industriels et qui nous a fait parvenir un devis pour le changement du four.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter un four de marque tibatinox de 4 niveaux avec enfourneur intégré a résistance électrique pour un montant de 12 900 €.

Le devis tient compte du transport, du montage et de la mise à l'essai avec une garantie de 3 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acheter un four pour la boulangerie de Josnes et en contrepartie l'exploitant s'engage à prendre à sa charge l'entretien et les réparations.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

La séance est levée à 21 h 00.